

PUBLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 23 juin 2017

Du 26 juin 2017 au

Nombres de Membres

En exercice : 27

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Publiée le 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 23 juin à 20h30, le Conseil Municipal de SAFFRE, régulièrement convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme la Maire.

Etaient présents :

POULIN Jocelyne	LE MALE Christiane	LEFEUVRE Marie-Alexy
RAUX Jean-Claude	ROUAUD Claudine	GUERIN Alexandre
TRIPON JALABER Armelle	LEDAUPHIN Marie-Pascale	OUARY Michelle
BOCQUEL Pascal	DURAND Colette	GENET Dominique
GUERLAIS Charlotte	GAUDIN Philippe	THOMAS Christophe
LORRAIN Philippe	CARCOUET Christophe	
LEBRETON LORENT Martine	BOULAY Isabelle	BOUVET Céline

Absents excusés : FONTAINE Rémy ayant donné pouvoir à ROUAUD Claudine, GERLING Alain ayant donné pouvoir à BOCQUEL Pascal, GREGOIRE Jean-Luc ayant donné pouvoir à RAUX Jean-Claude, DUVAL Luc ayant donné pouvoir à LORRAIN Philippe, MAISONNEUVE Martine ayant donné pouvoir à THOMAS Christophe et BRIAND Jacqueline. LOISON Thierry arrivé à 21h45

Secrétaire de séance : M.P. LEDAUPHIN

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2017

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA BOTTINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les marchés de travaux d'aménagement du lotissement du Bois de la Bottine, 3^{ème} tranche, aux entreprises suivantes :

Lot 1 base + option n° 1 – Voirie et assainissement

Entreprise SAUVAGER TP domiciliée à Châteaubriant, pour un montant total H.T. de 311 258.00 €

Lot 2 – Espaces verts et mobiliers bois

Entreprise CHUPIN – Espaces verts domiciliée à Saint Germain sur Moine (Maine et Loire) pour un montant total H.T. de 48 486.07 €.

RENFORCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder par le SYDELA aux travaux de renforcement de l'éclairage public du parking de la mairie et à verser une participation de 10 700.25 € H.T.

Les 3 mâts prévus sont équipés chacun de 3 projecteurs « en grappe ».

Le coût de l'opération s'établit comme suit :

Nature des travaux	Coût estimé H.T.	participation de la commune à verser au SYDELA H.T.	taux	Participation du Sydela, H.T.
extension / modification réseau	10 875,97	5220,47	48%	5 655,50
Matériel éclairage	11 416,20	5 479,78	48%	5 936,42
TOTAL DE L'OPERATION	22 292,17	10 700,25		11 591,92

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASCENSEUR DE L'ÉCOLE J. PREVERT

Suite à la consultation d'entreprises, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché de fourniture et d'installation d'un ascenseur à l'école J. Prévert 1 à la société ABH domiciliée à PACE pour un montant de 23 400 € H.T. et le contrat d'entretien à partir de la 2nde année de mise en service pour un montant de 1 224.40 € H.T.

Les subventions permettront de financer cet équipement à 80 %.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS LEADER POUR PROJET DE TRANSITION ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

La commune de Saffré s'engage dans un projet territorial de transition agricole et alimentaire avec des actions de sensibilisation à la problématique de l'eau, l'éducation à l'environnement et à l'alimentation, la disponibilité des produits bio locaux et la valorisation des terres communales.

Le Conseil Municipal a déjà validé le budget de 21 670 € et décide de déposer un dossier de subvention au fonds européen LEADER pour 8336 €. L'Agence Régionale de Santé a déjà accordé une subvention de 9000 €.

L'engagement d'un jeune en service civique est en cours pour accompagner la démarche.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, met à jour le tableau des effectifs du personnel communal pour prendre en compte les avancements de grade, consolider les emplois au service scolaire et conclure un contrat aidé pour le service périscolaire.

**INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES A COMPTER
DU 01/02/2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération du 18 avril 2014 relative aux indemnités d'élus pour rappeler la référence nationale au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, sans en mentionner le montant et ce, pour éviter de prendre une délibération à chaque modification.

CONVENTION DE RESIDENCE CULTURELLE AVEC LA COMPAGNIE BULLES DE ZINC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure une convention de résidence culturelle avec la Compagnie « Bulles de Zinc » de 2018 à 2021.

Le partenariat a pour **objectifs** d'étudier ou engager toutes les formes de partenariat possibles avec les acteurs associatifs habituels et ponctuels du site du château, proposer des actions d'animation ou de rayonnement du site du château, participer à l'occasion à des cérémonies ou événements organisés par la commune.

Les locaux mis à disposition seraient **La tour carrée** » (château de Saffré) après travaux ou un local équivalent si ce dernier n'était plus utilisable. Les frais d'utilisation sont à la charge de la Commune ; pour le stockage, mise à disposition d'une **partie de la grange dite « des associations »**. Des cloisons pourront être réalisées par l'association suite à l'achat du matériel par la commune, **une ou des salle(s) du pôle culturel** pour les réunions ; pour les répétitions ou de représentations, la **salle St-Pierre** suivant planning fixe annuel ; les espaces extérieurs du site du château pourront également être utilisés, sous réserve d'autorisation accordée par la mairie suite à une demande de l'association.

L'association s'engage à réaliser une création tous les 2 ans avec une première représentation à Saffré, intervenir à Saffré et organiser un ou des petits événements dans la commune, à raison de 2 événements par an minimum. Ceux-ci seront menés soit par Bulles de Zinc, soit par une compagnie invitée par Bulles de Zinc.

La collectivité apporte une aide de 1500 €/an à l'association (révision chaque année lors de l'examen des demandes de subventions des associations locales),

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS DE LA BOTTINE TRANCHE N°
3**

Le Conseil Municipal opère une correction du budget annexe 2017 du lotissement du Bois de la Bottine pour la reprise du résultat de clôture de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP 2017		RECETTES	BP 2017
O22	Dépenses imprévues	- 600,00 €	042-7133	Variation en-cours de production	- 600,00 €
	Total	- 600,00 €		Total	- 600,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		BP 2017		RECETTES	BP 2017
001	Déficit reporté		001	Excédent reporté	- 600,00 €
040-3555	Terrains aménagés	- 600,00 €	040-3555	Terrains aménagés	
	Total	- 600,00 €		Total	- 600,00 €

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Des commandes de travaux et d'équipement

DATE COMMANDE	OBJET	FOURNISSEUR	Montant H.T.	Montant T.T.C.
10/05/2017	Mobilier scolaire	UGAP	293,34	352,01
10/05/2017	Mobilier scolaire	SADEL	342,50	411,00
10/05/2017	Mobilier scolaire	NATHAN	156,67	188,00
17/05/2017	renouvellement signalisation de police	LEON SIGN	3 522,72	4 227,26
01/06/2017	aérateur de sol	GREGOIRE AGRI	4 960,00	5 952,00
01/06/2017	tables restaurant scolaire	UGAP	1 115,20	1 338,24
01/06/2017	Laser multilignes	BAILLY QUAIREAU	558,58	670,30
07/06/2017	Buts basket, poteaux volley, buts handball, buts football	INTERSPORT	5 844,54	7 013,45
07/06/2017	Etau et accessoires	Docks industrie services	584,64	701,57

Fait à Saffré le 26 juin 2017

Mme la Maire,

J. POULIN